

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°1
Modification simplifiée

Gundolsheim



1. Exposé des motifs

MODIFICATION N°1
MODIFICATION SIMPLIFIEE

Approuvée par Délibération du Conseil
Municipal du 11 avril 2022




Le Maire



Avril 2022

Exposé des motifs

La commune de GUNDOSLHEIM dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2018.

Pour faire face aux nécessités d'évolution de la situation de la commune et répondre à des besoins immédiats, la commune engage une procédure de modification simplifiée du P.L.U.

Le présent dossier porte sur les points suivants :

- suppression de l'emplacement réservé n° 1 destiné à desservir le secteur AUa situé au Sud-Ouest de l'agglomération à partir de la rue de Merxheim, cette réserve n'ayant plus d'utilité compte tenu de la reconfiguration du secteur en question ;
- reclassement de 21 ares de terrains correspondant à des fonds de parcelles de secteur AUa en zone UB ;
- rectification en conséquence de l'orientation d'aménagement et de programmation relative au secteur AUa compte tenu de la modification de son périmètre et de l'abandon du principe de raccordement à la rue de Merxheim.

Ces trois points, de portée restreinte et limitée, relèvent de la procédure de modification simplifiée encadrée par les articles L 153-45 à L 153-48 du Code de l'Urbanisme créés par ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015.

Ils sont détaillés et explicités dans le document n°2 "Note de présentation".

